

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS0	Page 1/6
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 0 - PREAMBULE		Edition du :	24/07/2025
			Délibération du :	15/10/2012
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE GENERAL

CHAPITRE 0PREAMBULE	page 2
CHAPITRE 1ALERTE	page 7
CHAPITRE 2SITUATION GEOGRAPHIQUE	page 10
CHAPITRE 3EVALUATION DES RISQUES.....	page 19
CHAPITRE 4MOYENS DE SECOURS.....	page 20
CHAPITRE 5ORGANISATION DES SECOURS	page 32
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Fiche action reflexe n°1 : Guide de la fonction D.O.S.</i> ➤ <i>Fiche action reflexe n°2 : Guide de la fonction chef Cellule Opération</i> ➤ <i>Fiche action reflexe n°3 : Guide de la fonction chef Cellule PC Mairie</i> ➤ <i>Fiche action reflexe n°4 : Guide de la fonction Secrétariat</i> ➤ <i>Fiche action reflexe n°5 : Guide de la fonction Transmission</i> ➤ <i>Fiche action reflexe n°6 : Guide de la fonction Relations</i> ➤ <i>Fiche action reflexe n°7 : Guide de la fonction Logistique</i> ➤ <i>Fiche mission n°1 : Inondation, crue torrentielle, crues des rivières</i> ➤ <i>Fiche mission n°2 : Avalanche</i> ➤ <i>Fiche mission n°3 : Rupture de barrage</i> ➤ <i>Fiche mission n°4 : Autres événements importants</i> ➤ <i>Document divers n°1 : Message type d'information</i> ➤ <i>Document divers n°2 : Fiche accueil</i> ➤ <i>Document divers n°3 : Fiche Enregistrement évènements</i> ➤ <i>Document divers n°4 : Fiche enregistrement appels téléphoniques</i> ➤ <i>Document divers n°5 : Fiche enregistrement appels radios</i> 	
CHAPITRE 6INFORMATION	page 58
CHAPITRE 7EXERCICE D'ENTRAINEMENT	page 61

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS0	Page 2/6
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 0 - PREAMBULE		Edition du :	24/07/2025
			Délibération du :	15/10/2012
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE PREAMBULE

1. - OBJET	page 3
2. - DOMAINE D'APPLICATION	page 3
3. - EXIGENCES LEGALES.....	page 4
4. - ORGANISATION DU PCS	page 5
5. - LISTE DES ABREVIATIONS ET CORRESPONDANCES TELEPHONIQUES	page 6

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS0	Page 3/6	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 0 - PREAMBULE			Edition du :	24/07/2025
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1. - OBJET

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un plan d'urgence établi par la collectivité décrivant les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en oeuvre pour faire face aux sinistres internes. Il a pour finalité de protéger les populations, l'environnement et les biens.

2. - DOMAINE D'APPLICATION

En aucun cas, l'ensemble des documents constituant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ne peut être considéré comme une consigne s'appliquant rigoureusement.

Le PCS est un outil de gestion de la crise et une aide à la décision pour le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) qui doit adapter sa stratégie en fonction :

- **du type d'incident et de son évolution probable**
- **des moyens internes disponibles et des renforts prévisibles**

Ce plan est déclenché par le Maire ou l' élu de permanence.

Le PCS s'applique dans le cas des incidents suivants :

Lorsque l'accident entraîne ou est susceptible d'entraîner des dangers à l'extérieur des limites de la commune, il sera fait appel au représentant de l'état (Préfet).

Lorsque le Préfet a pris la direction des opérations, le Maire reste à sa disposition pour faire exécuter les missions que celui-ci peut être amené à lui confier (évacuation, hébergement etc..).

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS0	Page 4/6
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 0 - PREAMBULE		Edition du :	24/07/2025
			Délibération du :	15/10/2012
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

- **Les risques naturels** : avalanches, crues et laves torrentielles, inondations de plaine, mouvement de terrain, séismes, tempêtes, feux de forêts
- **Les risques technologiques** : risque de rupture de barrage, risque lié au transport de matières dangereuses
- **Les risques de la vie quotidienne** : accidents domestiques, accidents de la route
- **Les risques liés aux conflits.**

3. - EXIGENCES LEGALES

Le PCS a été élaboré conformément à l'article 102 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, qui impose des responsabilités et obligations importantes en matière de police et d'organisation des secours :

Il est donc expressément demandé de ne procéder qu'à une diffusion restreinte de ce document et de le réserver aux autorités les plus élevées des services susceptibles d'intervenir dans le cadre de sa mise en oeuvre.

L'article L 2212-2 § 5 spécifie que :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, ainsi que les pollutions de toute nature telles que les incendies, les inondations les ruptures de digues, les éboulements de terres ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Et l'article L 2212-4 précise :

« En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus, au cinquième de l'article L 2212-2 le Maire prévoit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. »

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS0	Page 5/6	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 0 - PREAMBULE			Edition du :	24/07/2025
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

Enfin, la loi du 22 juillet 1987 (relative à l'organisation de la sécurité civile en France) dans son article 5 rappelle que le Maire n'est pas dessaisi de ses responsabilités. En effet, même dans le cadre du déclenchement d'un plan départemental de secours, il consacre des responsabilités bien que la direction des opérations de secours soit confiée au préfet.

4. - ORGANISATION DU PCS

CHAPITRE 0

Généralités, présentation du P.C.S.

CHAPITRE 1

Schéma d'alerte.

CHAPITRE 2

Situation géographique.

CHAPITRE 3

Evaluation des risques.

Ce chapitre présente l'inventaire des lieux à risques qui existent sur le territoire communal. (Recueil des documents officiels de l'état, PPR ...)

CHAPITRE 4

Recensement des moyens de secours : présentation des moyens de secours et d'intervention à la disposition du P.C.C. (Hommes, moyens publics ou privés d'intervention)

CHAPITRE 5

Organisation des secours :

- Description du PCS avec pour chaque fonction du P.C.C., des fiches Missions et Réflexes et autres documents annexes pour aider à la décision des actions à mettre en œuvre pour gérer le sinistre,

CHAPITRE 6

Information.

CHAPITRE 7

Exercices d'entraînement.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS0	Page 6/6	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 0 - PREAMBULE			Edition du :	24/07/2025
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

5. - LISTE DES ABREVIATIONS ET CORRESPONDANCES TELEPHONIQUES

A.R.S.		Agence Régionale de la Santé (rassemble : DDASS, ARH, DRASS, URCAM, GRSP, MRS, CRAM)
A.U.M		Numéro appel d'urgence des Maires – 7j/7j – 24h/24h
C.I.R.C.O.S.C.		Centre Opérationnel de la Direction de la Sécurité Civile
C.O.D.I.S.C.		Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de la Sécurité Civile
C.O.S.		Commandant des Opérations de Secours
C.T.A.		Centre de Traitement de l'Alerte
D.D.T.		Direction Départementale de l'Equipeement (Vizille)
D.D.S.I.S.		Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
D.D.S.P.		Direction Départementale de la Sécurité Publique
D.M.D.		Délégué Militaire Départemental
D.O.S.		Directeur des Opérations de Secours (Maire)
D.R.E.A.L.		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 0476098189 0476098752
E.D.F.		Electricité de France Urgence BO 0810 333 338
F.R.		Fiche Réflexe
P.C.S.		Plan Communal de Sauvegarde
P.C.C.		Poste de Commandement Communal
P.C.O.		Poste de Commandement Opérationnel
P.P.I.		Plan Particulier d'Intervention
P.P.P.		Plan Particulier de Protection
S.A.M.U.		Service d'Aide Médicale d'Urgence
S.I.D.P.C.		Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile
S.T.I.		Service des Transmissions et de l'Informatique
V.T.U.		Véhicule Tout Usage
POMPIERS - SDIS		Service Départemental d'Incendie et de Secours
GENDARMERIE		Bourg d'Oisans : 04 76 80 00 17
REGIE EAU		
REGIE ELEC. URGENCE		
MEDECINS		Chaumont
PC MAIRIE		Cellule poste commandement Mairie. Appuyer sur « interception » pour prendre la ligne
PC MAIRIE		Cellule poste commandement Mairie en dehors des heures d'ouvertures secrétariat (Ligne Directe LC)
ELU PERMANENCE		

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 2/3
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 1 - ALERTE		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE ALERTE

SOMMAIREpage 7

1. - MOYENS D'ALERTEpage 8

2. - DECLENCHEMENT DE L'ALERTE.....page 9

3. - FIN D'ALERTE.....page 9

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 2/3	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 1 - ALERTE			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1. – MOYENS D'ALERTE

- Téléphone direct
- Véhicule équipé de haut- parleur
- Sirène EDF barrages de Grand' Maison et du Verney
- Automate d'appels téléphoniques des populations et exploitant EDF pour les barrages.

Consignes de sécurité :

- Le premier mercredi tous les trimestres il y a l'essai de la corne de brume (y compris décembre). Des impulsions sonores de deux secondes, séparées par un intervalle de silence de trois secondes. Il dure deux minutes. Tous les 3 mois, il y a aussi un essai d'alerte téléphonique de l'alerte EDF aux populations par un appel téléphonique, uniquement en mairies.
- En cas d'alerte réelle, il est procédé à vingt cinq impulsions sonores. L'évacuation des lieux doit se faire en moins d'un quart d'heure.
- Sept postes de sirène sont répartis de la façon suivante :
 - Articol (partie basse)
 - Hameau du Verney
 - Cité du Plan face à l'hôtel Ginies
 - Ancienne école de la Pernière
 - Pernière Basse
 - Rafour
 - Rochetaillée

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 3/3	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 1 - ALERTE			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2. – DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Le Maire doit décider du déclenchement de l'alerte de la population en cas de catastrophes majeure ; l'information peut lui parvenir de différentes sources : préfecture, gendarmerie, SDIS, sapeurs pompiers locaux, EDF, témoins des évènements....Il lui appartient alors d'alerter dans les meilleurs délais les populations qui peuvent être touchées par le phénomène.

Il utilise pour ce faire les moyens d'alerte dont il doit d'être doté à l'avance. Il déclenche s'il le juge nécessaire, son Plan Communal de Sauvegarde si celui-ci existe, et il informe le préfet de son action.

Dans le PPI, le Maire à la responsabilité de répercuter vers ses administrés l'alerte déclenchée par le préfet ou l'exploitant, et de relayer l'alerte diffusée par les sirènes fixes dans les zones de la commune où ce signal n'est pas perceptible ou auprès de certains établissements particuliers (établissement pour personnes âgées, établissements scolaires....)

En cas de risque technologique, pour les établissements industriels, l'exploitant peut déclencher l'alerte par sirène fixe, dans des conditions définies par le Préfet. C'est en particulier le cas pour l'alarme à l'aval d'un grand barrage (zone de proximité immédiate) et pour les industries chimiques et nucléaire.

En cas de risque de rupture de barrage, la sirène est de type « corne de brume ». Le signal est basé sur une durée de 2 minutes, dont la fréquence est constante – fonctionnement par intermittence – tonalité 2 secondes – interruption 3 secondes.

Outre le déclenchement de l'alerte, le Maire assure le contact avec la préfecture, le centre de traitement de l'alerte (CTA) et la gendarmerie.

Il prend les décisions nécessaires préparées par le commandant des opérations de secours.

3. FIN D'ALERTE

Le Maire donne l'ordre de déclencher le signal de fin d'alerte.

Dans le cadre d'un PPI, le Préfet donne le signal de fin d'alerte.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 1/9
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE SITUATION GEOGRAPHIQUE

1. - SITUATION GEOGRAPHIQUE

1.1. – PLAN DE SITUATION..... page 11

2. - ACCUEIL ET EMPLACEMENT DIVERS

<i>2.1. – ACCES ET CHEMINEMENTS INTERNES</i>	page 12
<i>2.2. – ACCUEIL DES RENFORTS EXTERIEURS</i>	page 12
<i>2.3. – ZONE D’ATTERISSAGE POUR HELICOPTERE</i>	page 12
<i>2.4. – ETABLISSEMENTS PUBLICS</i>	page 13
<i>2.5. – SALLES COMMUNALES</i>	page 13
<i>2.6. – CAMPINGS</i>	page 13
<i>2.7. – COMMERCES ET HOTELS</i>	page 14
<i>2.8. – POLE MEDICAL</i>	page 14
<i>2.9. – EMPLOYES COMMUNAUX</i>	page 15
<i>2.10. – ELUS</i>	page 15

3. - SITUATION GEOGRAPHIQUE INTERNE

<i>3.1. – RESEAUX D’EAUX</i>	page 16
<i>3.2. – RESEAUX ELECTRIQUES</i>	page 17
<i>3.3. – RESEAUX INCENDIE</i>	page 18

1. - SITUATION GEOGRAPHIQUE

1.1. - Plan de situation



PLAN INFORMATIQUE DES ZONES DE CIRCULATION COMMUNALES

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 3/9
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

2. - ACCUEIL ET EMBLACEMENT DIVERS

2.1. - Accès et cheminements internes

Le plan « Situation géographique » fait apparaître les zones de circulation pour l'ensemble du territoire communal.

2.2. - Accueil des renforts extérieurs

Lieu

Parking EDF du Plantey prioritairement ou autre suivant les indications du chef du P.C.M. (Poste de Commandement Mairie).

Accueil

Un agent (garde municipal) équipé du portable affecté à la fonction est prévu pour accueillir chaque détachement extérieur attendu. Cet agent doit guider le détachement vers le lieu désigné par le chef du P.C.M.

Pour cela, il :

- Revêt un gilet auto-réfléchissant afin d'être facilement identifiable,
- Equipe le véhicule d'un gyrophare mobile,
- Se munit du portable du garde municipal,
- Guide le détachement vers le lieu désigné par le chef du P.C.M.

2.3. - Zone d'atterrissage pour hélicoptère

Une zone est aménagée au pied du barrage EDF du Verney.

Dans le cas d'un PPI barrage, cette zone serait transférée sur le parking Mairie.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 5/9	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.4. - Etablissements publics

Etablissements	Personnes à contacter	Tél.
Ecole maternelle	Directrice Mme Goujon	██████████
Ecole primaire	Directrice Mme Perron	██████████
Restaurant Scolaire	Mme Bied	██████████
Périscolaire	Mmes Chapays, Dialley, Oule, Favier	██████████
Office du tourisme	Mme Delille	██████████
Services techniques	M. DE BOVADILLA	████████████████████
Piscine	Caissière	██████████
Base nautique	M. TRESAL-MAUROZ	██████████
Foyer ski de fond	Mme KLOCK ou autre	██████████
Bibliothèque	Mme Bernard	██████████
Mairie	M. Giniès	████████████████████
Parking de l'Eau d'Olle Express	M. GENDRONNEAU	██████████

2.5. – Salles communales

Salle	Capacité	Tél.
Polyvalente	450 personnes – 5 sanitaires + 1 handicapé	██████████
Belledonne	50 personnes - 1 sanitaire	██████████
Les Challanches	50 personnes – 1 sanitaire	██████████
Maison Pour Tous	50 personnes – 1 sanitaire	██████████
Rivier	50 personnes – 1 sanitaire	██████████
Tilleuls (CCAS) + RAM	2 sanitaires	██████████

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 5/9	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.6. – Campings

Camping	Personnes à contacter	Tél.
Le Martinet (municipal)	M. Ribellino	[REDACTED]
Le Grand Calme	M. Giniès	[REDACTED]
Les Bouleaux	M. Strappazzon	[REDACTED]

2.7. – Commerces et hôtels

Etablissements	Personne à contacter	Tél.
France Services		[REDACTED]
Epicerie	Ms. Dequidt / Boutin	[REDACTED]
Pharmacie	M. Bera	[REDACTED]
Tabac-presse	Mme Muller	[REDACTED]
Boulangerie	M. Josserand	[REDACTED]
Restaurant Qu'est-ce qu'on mange ?	M. Bonnefoy	[REDACTED]
Restaurant Les Gaufrettes	Mme Ecollan	[REDACTED]
Café bar L'EAU D'OLLE	M. et Mme Gamain	[REDACTED]
Hôtel LA DOUCE MONTAGNE	M. Kuiperij	[REDACTED]
Pizzeria l'ETAPE	M. GENDREL / Mme ROUX-BERTOLLE	[REDACTED]
Restaurant LA GUINGUETTE (Ouvert de mai à octobre)	M. GIMENO	[REDACTED]
Crêperie LES FAVETS (ouvert de mai à septembre)	M. Leroy	[REDACTED]
Le Musée du Bouquetin		[REDACTED]
Naturopathe	M. Azrou	[REDACTED]

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 5/9
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.8. – Pôle Médical

Cabinet	Personne à contacter	Tél.
Médecins	Docteur Chaumont	[REDACTED]
	Docteur Lederman	[REDACTED]
Kinésithérapeutes	M. Wendling (responsable)	[REDACTED]
	Mme Heyvaert	[REDACTED]
Infirmiers	S. Demongeot + S. Tisserand + V. Gayraud	[REDACTED]
	M. Quang + S. Pouplet	[REDACTED]

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 6/9	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE			Edition du :	21/06/2024
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.9. – Employés communaux

NOM - PRENOM	Tél.	SERVICE
BERNARD Monique		Bibliothèque
BEZEGHER Hélène		Administratif mairie
BIED Nathalie		Restauration scolaire
BONATO Philippe		Technique
BOUDIN Johan		Technique
BRUN Marlène		Administratif mairie
CHABERT Lionel		Technique
CHORON Laura		Administratif mairie
DE BOVADILLA Victor		Technique - responsable
DEQUIDT Angéline		Restauration scolaire - ménage
DESMIDT Alexandre		Technique
DIALLEY Nelly		ATSEM
FAVIER Julie		Périscolaire
GENDRONNEAU Eric		Police municipale
GIRARD Chrystelle		Administratif mairie
GUERIN Morgane		Animation
KHALIL Hasna		Restauration scolaire - ménage
MARTINEZ Pierre-Emmanuel		Technique
PAGANON Laurent		Technique
PINEL Christine		Restauration scolaire
PRIMAT DIT		Technique – sce eaux
PEYRARD Christophe		
RESSANT Jean-Noël		Technique
TRUTALLI Hervé		Technique - magasinier
ARATO Edmond		Technique – déchetterie
CHAPAYS Estelle		Périscolaire
OULE Mélanie		ATSEM
GIRARD Pierre-Gaël		Bibliothèque
SANTINI Sandrine		Restauration scolaire - ménage
SEVDASIV Gönül		Restauration scolaire - ménage

2.10. – Elus

NOM - PRENOM	Tél
DEQUIDT Jonathan	██████████
GACHET Edith	██████████
GINIES Alain	██████████
LANG Patrick	██████████
MAQUER Françoise	██████████
PELLISSIER Laurent	██████████
PIFFARD Emmanuelle	██████████
RICHARD Aline	██████████
SIMON Robert	██████████
VIARD GAUDIN Muriel	██████████
VIARD Richard	██████████
VOLPE Marc	██████████

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS2	Page 7/9
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

3. - SITUATION GEOGRAPHIQUE INTERNE

3.1. – Réseaux d'Eaux

Plans réseaux AEP - 2022

Plans support papier et informatique.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS3	Page 1/1
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 3 - EVALUATION DES RISQUES		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

3.2. - Réseaux électriques

~~Plan informatique réseaux d'électricité~~

~~Plan informatique réseaux en général~~

~~Plans support papier et informatique.~~

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS3	Page 1/1
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 3 - EVALUATION DES RISQUES		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

3.3. - Réseaux incendie

Plan informatique réseaux d'incendie

Plans support papier et informatique.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS3	Page 1/1	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 3 - EVALUATION DES RISQUES			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

DES RISQUES

1. – RISQUES MAJEURS NATURELS

=> *Lien vers Dossier Départemental sur les risques majeurs*

- Inondations (zones marécageuses, inondations en pied de versant)
- Crues Torrentielles, crues rapides des rivières
- Ruissellement sur versant
- Mouvements de terrain (glissement de terrain, coulées boueuses, chutes de pierres et de blocs)
- Avalanches
- Séismes

2. – RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES

- Grand Barrage EDF
 - ❖ [PPI Grand-Maison](#)
 - ❖ [PPI Chambon](#)
 - ❖ PPI Verney
 - ❖ Fiche mission

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 2/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE MOYENS DE SECOURS

1. – MOYENS INTERNES

<i>1.1. – PERSONNELS D’INTERVENTION.....</i>	page 21
<i>1.2. – PERSONNELS DE SOUTIEN.....</i>	page 21
<i>1.3. – MOYENS D’ALERTE DES PERSONNELS DE SOUTIEN.....</i>	page 22
<i>1.4. – SECOURS AUX BLESSES</i>	page 22
<i>1.5. – RESEAUX D’EAU INCENDIE</i>	page 23
<i>1.6. – MOYENS MOBILES D’INTERVENTION</i>	page 23
<i>1.7. – PRODUITS ABSORBANTS.....</i>	page 24
<i>1.8. – EMULSEURS ET POUDRES</i>	page 24
<i>1.9. – POTEAUX INCENDIE.....</i>	page 27
<i>1.10. – MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS MANUTENTION ET TRANSPORTS</i>	page 28
<i>1.11. – MOYENS DE TRANSMISSION.....</i>	page 29

2. – MOYENS EXTERNES

<i>2.1. – CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS.....</i>	page 30
<i>2.2. – GENDARMERIE</i>	page 30
<i>2.3. – MOYENS DE TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION.....</i>	page 30
<i>2.4. – SOUTIEN DES MOYENS ENGAGES.....</i>	page 31

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 2/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1. - MOYENS INTERNES

Les moyens internes, répertoriés ci-après, sont ceux existants sur la commune à la date de parution du document. Ils peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des risques et des techniques d'intervention.

1.1. Personnel d'intervention

La collectivité ne dispose pas de moyens humains professionnels d'intervention, cependant :

En cas de sinistre

↪ Sur le terrain, les actions à mener sont dans l'ordre :

- Secours aux blessés,
- Protection des personnes,
- Protection des biens.

Mission particulière du D.O.S.

- Déclenchement du P.C.S.
- Appel des secours extérieurs
- Barrages de voies et rues d'accès
- Information des Edifices Publics (téléphones)
- Alerte des populations (Sirène, véhicule d'information, Automate d'appels téléphoniques)

1.2. Personnel de soutien

L'ensemble des personnels de la collectivité peut être réquisitionné en cas de besoin

↪ Effectif total : 24 personnes

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 3/12
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

Secrétariat : Mesdames Brun, Bézégher, Girard, Mametz, Merle.

Bibliothèque : Madame Bernard et Monsieur Girard.

ASTEM : Mesdames Oulé, et Dialley

Femmes de ménages, car et cantine : Mesdames Bied, Pinel, Dequidt, Khalil, Favier, Chapays, Sevdasiz, Loidon, Campo.

Services techniques : Messieurs De Bovadilla, Boudin, Chabert, Martinez, Ressant, Trutalli, Desmidt, Primat dit Peyrard.

Missions en cas de sinistre

- ↵ Barrage et filtrage sur voiries,
- ↵ Lignes téléphoniques extérieures directes pour appel des secours et informations,
- ↵ Alerte et fin d'alerte des populations,
- ↵ Moyens de liaison : Téléphone, radio,
- ↵ Accueil des secours extérieurs,
- ↵ Assistance du Maire et de la population.

1.3. Moyens d'alerte des personnels de soutien

- Téléphone
- Radio

1.4. Secours aux blessés

- ☞ **SECOURISME**
La collectivité dispose de secouristes du travail répartis dans tous les services.
- ☞ **EVACUATION DES BLESSES**
Pour évacuation des blessés, soit à leur domicile ou vers un médecin ou vers un hôpital, le DOS fait appel suivant l'ordre de gravité, à un taxi ou à une ambulance privée.

	Document maîtrisé	Commission :	SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 4/12
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

☛ ***ASSISTANCE MEDICALE EXTERIEURE***

En cas d'urgence le Directeur des Opérations de Secours fait appel au :

SAMU 38 : 15

GENDARMERIE :... 17

SDIS : 18

1.5. Réseaux d'eau incendie

Les réseaux incendie alimentent

➤ 64 Poteaux Incendie

1.6. Moyens mobiles d'intervention

- 4 Extincteurs de 9kgs poudre,
- 6 longueurs de 25m,
- 4 enrouleurs (DN 40 de 30m.),
- 1 enrouleur (DN32 de 30m.),
- 8 cônes,
- 1 Panneau Rb2,
- 3 Sacs d'absorbants,
- 2 défibrillateurs extérieurs.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 5/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

Ces équipements sont à disposition dans :

- La remorque incendie,
- Les locaux des services techniques,
- Les coffrets incendie,
- Les lieux publics.

1.7. Produit absorbant

- Absorbant minéral : 1 sac de 20 kgs
- Lieux de stockage : garage ST.

Dans chaque local, un document interne répertorie avec croquis l'emplacement de tous les moyens de sécurité.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 9/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1.8. Emulseurs et poudres –

liste détaillée

Nb	Local	Type	Capacité	Mise en oeuvre		
				O/N	Nb	Heure
2	Mairie	Dioxyde de carbone	2 Kg			
3	Mairie	Eau pulvérisée	6 L			
1	Mairie	Eau pulvérisée	9 L			
3	Eglise Allemont	Poudre ABC	6 Kg			
1	Eglise Allemont	Poudre ABC	9 Kg			
1	Mairie Rivier	Eau pulvérisée	6 L			
1	Musée Rivier	Eau pulvérisée	9 L			
1	Musée Rivier	Eau pulvérisée	6 L			
1	Eglise Rivier	Poudre ABC	9 Kg			
2	Chèvrerie Rivier	Eau pulvérisée	6 L			
2	Chèvrerie Rivier	Dioxyde de carbone	2 Kg			
2	Chèvrerie Rivier	Poudre ABC	6 Kg			
3	Chèvrerie Rivier	Poudre ABC	9 Kg			
1	Garage Rivier	Poudre ABC	6 Kg			
1	Salle Rivier	Eau pulvérisée	6 L			
1	Salle Rivier	Dioxyde de carbone	2 Kg			
1	Ateliers municipaux	Dioxyde de carbone	2 Kg			
1	Ateliers municipaux	Dioxyde de carbone	5 Kg			
1	Ateliers municipaux	Eau pulvérisée	6 L			
6	Ateliers municipaux	Poudre ABC	6 Kg			
1	Ateliers municipaux	Eau pulvérisée	9 L			
3	Ateliers municipaux	Poudre ABC	9 Kg			
1	Réserve en atelier	Poudre ABC	5 Kg			
5	Véhicules	Poudre ABC	2 Kg			
8	Camping municipal	Poudre ABC	6 Kg			
2	Camping municipal	Poudre ABC	9 Kg			
1	Camping municipal	Eau pulvérisée	6 L			
4	Camping municipal	Dioxyde de carbone	2 Kg			
5	Salle polyvalente	Dioxyde de carbone	2 Kg			
8	Salle polyvalente	Eau pulvérisée	6 L			
1	Salle polyvalente	Poudre ABC	9 Kg			
3	Salle polyvalente	Poudre ABC	6 Kg			
1	Piscine municipale	Dioxyde de carbone	2 Kg			
2	Piscine municipale	Dioxyde de carbone	5 Kg			
1	Piscine municipale	Dioxyde de carbone	6 Kg			
3	Piscine municipale	Poudre ABC	9 Kg			
1	Piscine municipale	Eau pulvérisée	6 L			
2	Maison pour tous	Dioxyde de carbone	2 Kg			
1	Maison pour tous	Eau pulvérisée	9 L			
4	Office du tourisme	Dioxyde de carbone	2 Kg			
6	Office du tourisme	Eau pulvérisée	6 L			
3	Ecole primaire	Dioxyde de carbone	2 Kg			
1	Ecole primaire	Poudre ABC	6 Kg			

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 9/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1	Ecole primaire	Eau pulvérisée	6 L			
4	Ecole primaire	Eau pulvérisée	9 L			
2	Ecole maternelle	Dioxyde de carbone	2 Kg			
3	Ecole maternelle	Eau pulvérisée	6 L			
1	Ecole maternelle	Eau pulvérisée	9 L			
3	Bibliothèque	Dioxyde de carbone	2 Kg			
3	Bibliothèque	Eau pulvérisée	9 L			
1	Cantine	Dioxyde de carbone	5 Kg			
1	Cantine	Dioxyde de carbone	6 Kg			
1	Cantine	Dioxyde de carbone	2 Kg			
3	Cantine	Eau pulvérisée	6 L			
1	Cantine	Eau pulvérisée	9 L			
4	Résidence Tilleuls	Dioxyde de carbone	2 Kg			
6	Résidence Tilleuls	Eau pulvérisée	6 L			
1	Base nautique	Poudre ABC	6 Kg			
1	Garage pédalo	Poudre ABC	6 Kg			
1	Guinguette	Dioxyde de carbone	2 Kg			
1	Guinguette (garage)	Poudre ABC	6 Kg			
1	Guinguette	Eau pulvérisée	6 L			
11	Bassins municipaux hameau	Poudre ABC	6 Kg			
1	Bassins municipaux hameau	Poudre ABC	9 KG			
2	Ancienne Poste (Foyer ski fond)	Poudre ABC	6 Kg			
1	Ancienne Poste (Foyer ski fond)	Dioxyde de carbone	2 Kg			
X	Parking de l'Eau d'Olle Express	A déterminer	X			

1.9. Poteaux incendie

Document SEC-PI

Plan réseaux incendie

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 9/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1.10. Matériels de travaux publics, manutention et transport

Type de véhicule	Parking	Capacité	Nom	N° tél.	Mise en œuvre	
					O/N	Heure
CAMION Renault	ST	5,3 t – 3 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
Camion UNIMOG	ST	7,5 t - 3 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
Camion UNIMOG	ST	7,5 t - 3 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
CAMION Iveco	ST	3,5 t - 3 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
Camion MITSUBISHI	ST	3,5 t - 3 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
Mini-pelle KUBOTA	ST	1,6 t - 1 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
Engin porteur KIEFFER + lame déneigement	ST	1,3 t 2 places	Services techniques	04 76 80 73 12		
Tracto-Pelle JCB	ST	1 place	Services techniques	04 76 80 73 12		
Remorque MONTBLANC	ST	600 kg	Services techniques	04 76 80 73 12		
Tracteur New Holland	ST	1 place	Services techniques	04 76 80 73 12		
Balayeuse Rolba	ST ou Rivier	0,8 t - 2 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
Utilitaire SCUDO	ST	0,9 t - 6 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
SANTANA	ST	2 places	Services techniques	04 76 80 73 12		
BERLINGO	ST	0,6 t - 2 pl.	Services techniques	04 76 80 73 12		
HOLDER	Rivier	2 places	Services techniques	04 76 80 73 12		
Tracto-Pelle			Denis Pellissier	04 76 79 88 13		
PELLE Mécanique			Denis Pellissier	04 76 80 75 80		
CAMION		6 roues	Laurent Pellissier	04 76 80 73 51		
CAMION		6 roues	Laurent Pellissier	04 76 80 73 51		
CAMION		6 roues	Laurent Pellissier	04 76 80 75 80		
CAMION		7,5 t	Bernard Lafay	04 76 80 73 60		
Tracto-Pelle			Bernard Lafay	04 76 80 73 60		
CAMION		19 t	Jean-Pierre Guillot	04 76 80 70 71		
CAMION		12 t	Jean-Pierre Guillot	04 76 80 70 71		
Pelle job			Jean-Pierre Guillot	04 76 80 70 71		
Manitou		1332	Yves Guillot	04 76 11 02 26		
Manitou		1732	Jean-Pierre Guillot	04 76 80 70 71		
Tracto-Pelle			Yves Guillot	04 76 11 02 26		

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS1	Page 10/12
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

1.11. Moyens de transmission

1.11.1 Téléphone DOC : LIAIS-TEL / SEC-PCS0-6

☞ 1 standard électronique dessert :

➤ l'accès au réseau France Télécoms :

- 1 ligne analogique
- 1 ligne directe PC Mairie
- En dehors des horaires d'ouverture au public de la mairie la ligne directe est le 04 76 80 79 81.

1.11.2 Réseaux radio

☞ Le D.O.S et le responsable opérations disposent chacun d'un poste mobile radio Motorola.

☞ Le "poste Mairie" est le point central du dispositif. Il est en écoute permanente sur le CANAL SECURITE (canal 1)

1.11.3 Sirènes

Pour les déclenchements d'alerte en cas de rupture de barrage, un réseau de sirènes et alarmes existe sur le territoire communal.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 12/12	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2. – MOYENS EXTERNES

Les moyens externes, répertoriés ci-après, sont ceux existants à la date de parution du document. Ils peuvent être modifiés sans que cela engage la collectivité.

2.1. Corps départemental de sapeurs pompiers

Sur appel réalisé à la demande du Directeur des Opérations internes, le C.T.A./C.O.D.I.S.C. envoie un détachement à partir des casernes voisines.

Un officier de liaison (COS) doit rejoindre le PCC pour prendre les renseignements sur la situation exacte et assister le DOS dans sa mission. Cet officier serait en contact direct avec l'intervention et le DOS. Il pourrait de ce fait transmettre toutes les informations nécessaires et demander les secours les plus adaptés à la situation en concertation avec le DOS.

2.2 Gendarmerie

Dès l'appel aux secours extérieurs, l'appel à la gendarmerie de Bourg d'Oisans est lancé.

En cas d'appel simple la gendarmerie de Bourg d'Oisans se présente au PCC pour prendre toutes informations nécessaires et dispositions en conséquence.

2.3 Moyens de travaux publics et manutention

Les entreprises locales peuvent être contactées pour mise à disposition de matériel en cas d'urgence pour des travaux de déblaiement, levage etc...

- Soit en journée, par appel au Siège Social de l'Entreprise,
- Soit hors journée, week-end et jours fériés en contactant à son domicile l'un des responsables de l'Entreprise.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS4	Page 12/12
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 4 - MOYENS DE SECOURS		Edition du :	10/02/2012
			Délibération du :	06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.4 Soutien des moyens engagés

☛ **Boissons chaudes**

Possibilité d'apport extérieur.

☛ **Restauration**

Ressources locales.

☛ **Salles de repos**

Différentes salles peuvent recevoir le personnel des secours pour repos et détente.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 1/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE ORGANISATION DES SECOURS

1. – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

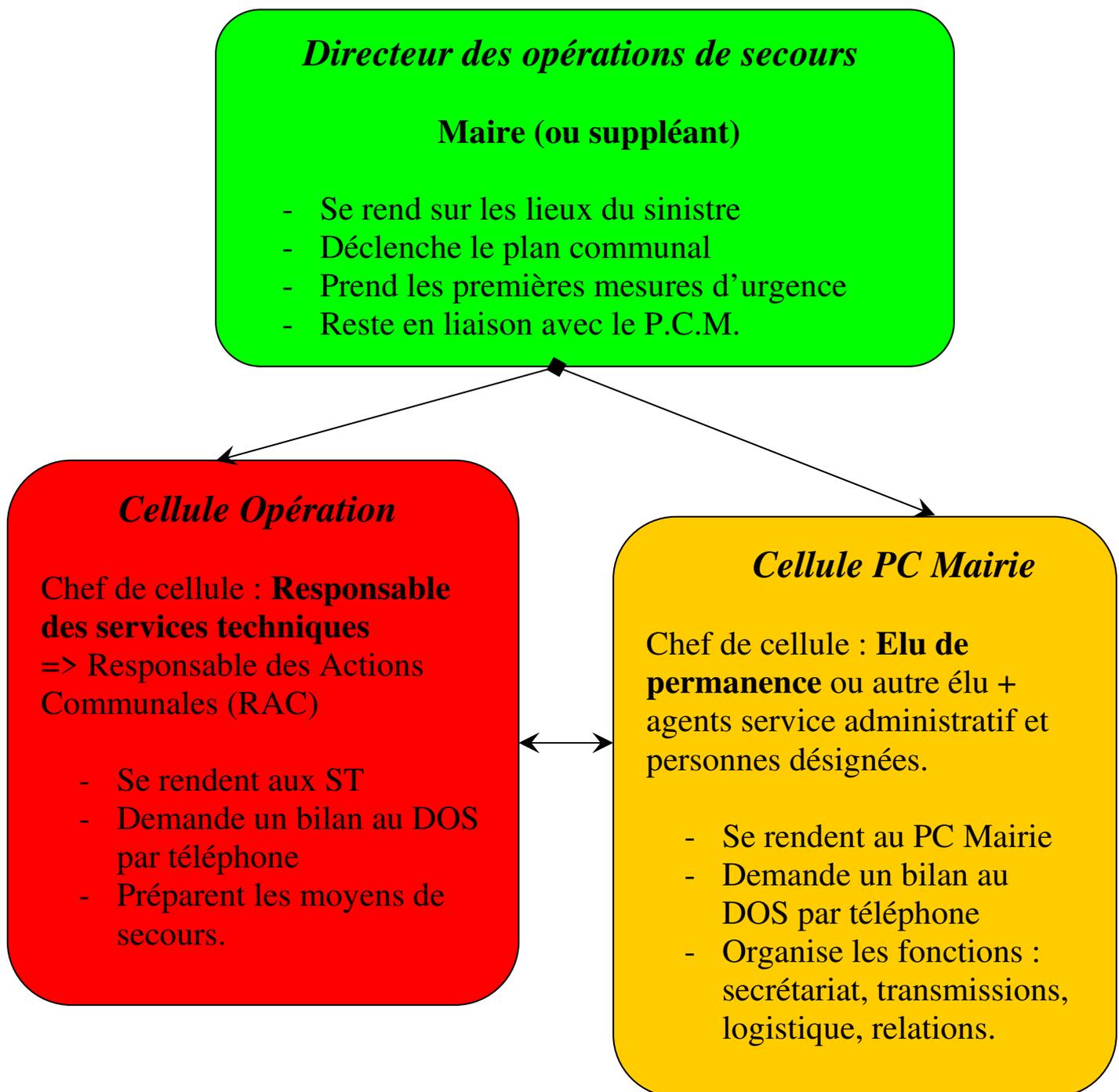
<i>1.1- ORGANIGRAMME GENERIQUE</i>	page 33
<i>1.2.- INTERVENTION</i>	page 34
<i>1.3.- ORGANISATION</i>	page 34
<i>1.4.- LES MOYENS DU PC</i>	page 35
<i>1.5.- SCENARIOS</i>	page 35

2 – PLAN PARTICULIER D’INTERVENTION

<i>2.1.- GENERALITES</i>	page 36
<i>2.2.- DIFFUSION DE L’ALERTE</i>	page 37
<i>2.3.- DISPOSITIONS GENERALES DU PPI</i>	page 38
<i>2.4.- FIN D’ALERTE</i>	page 42

1- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

1.1. Organisation générique



SEUL LE PREFET PEUT DECLENCHEUR UN PPI

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 5/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1.2. Intervention

Dès perception de la sirène ou réception d'un appel, le personnel se rend au ST et se tient à disposition pour mettre en œuvre les moyens mobiles et fixes.

L'intervention sur le terrain est conduite par l' élu responsable sécurité en relation étroite avec le DOS. Il reçoit par liaison radio, les consignes d'attaque du sinistre ou des missions diverses (reconnaitances, sauvetage, logistique, assistance P.C.C).

Toutes les précautions sont prises pour éviter que les intervenants soient en position de risque.

Si le responsable sécurité juge que l'importance du sinistre le nécessite, il demande, par téléphone au DOS de faire appel aux secours extérieurs par des lignes directes existantes

1.3 Organisation

Dans le cas de sinistre important, le DOS met en place un poste de commandement dans un local de la mairie prévu à cet effet afin de mettre en œuvre l'organisation du PCS.

Le PCS a pour but d'apporter aux équipes d'intervention les soutiens nécessaires en matière de logistique, réflexion, information, coordination, relations extérieures.

Au fur et à mesure que du personnel et des élus se mettent à disposition, le D.O.S., met en place les deux cellules qui le composent :

- Cellule opération,
- Cellule PC mairie, elle regroupe les fonctions :
 - ❑ Secrétariat ;
 - ❑ Transmission ;
 - ❑ Logistique ;
 - ❑ Relations.

Le D.O.S. en liaison permanente avec ces cellules et le chef d'opération (élu sécurité), prend toutes les décisions nécessaires concernant :

- Sécurité du personnel et de la population,
- Protection de l'environnement,
- Gestion du sinistre,
- Appel à certains spécialistes,
- Information à l'Administration
- Information à la presse,
- Eventuellement mise en œuvre l'interface PCS./P.P.I.

Les missions des membres de chaque fonction du P.C.M. sont décrites dans le § 5

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 5/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1.4. Les moyens du PC

Un local situé en mairie a été équipé pour servir de P.C.M..

Une armoire contient tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement du P.C.M. (dossiers, téléphones, radios, plans).

1.5. Scénario

1.5.1. Fiches actions reflexes

Fiche action reflexe n°1 : Guide de la fonction D.O.S.

Fiche action reflexe n°2 : Guide de la fonction chef Cellule Opération

Fiche action reflexe n°3 : Guide de la fonction chef Cellule PC Mairie

Fiche action reflexe n°4 : Guide de la fonction Secrétariat

Fiche action reflexe n°5 : Guide de la fonction Transmission

Fiche action reflexe n°6 : Guide de la fonction Relations

Fiche action reflexe n°7 : Guide de la fonction Logistique

1.5.2. Fiches missions

Fiche mission n°1 : Inondation, crue torrentielle

Fiche mission n°2 : Avalanche

Fiche mission n°3 : Rupture de barrage

Fiche mission n°4 : Autres événements importants

1.5.3. Documents divers

Document divers n°1 : Message type d'information

Document divers n°2 : Fiche accueil

Document divers n°3 : Fiche Enregistrement évènements

Document divers n°4 : Fiche enregistrement appels téléphoniques

1.5.4. Itinéraires d'évacuation et lieux d'hébergements

Carte avec lieux

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 5/11
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du : 10/02/2012
				Délibération du : 06/08/2009
				Gestionnaire : ELU SECURITE

2. - PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

2.1. - Généralités

L'objet du P.P.I. consiste essentiellement à organiser la sauvegarde des personnes susceptibles d'être atteintes par les conséquences d'un sinistre dont les effets s'étendraient à l'extérieur des limites communales. Les problèmes de protection de l'environnement immédiat y sont intégrés.

Le P.P.I. recense l'ensemble des mesures à prendre, définit les missions des services de l'Etat et des collectivités locales, précise les modalités d'organisation du commandement sur les lieux des opérations, mentionne les modalités de transmission de l'alerte aux différents services appelés à intervenir ainsi que les liaisons à établir entre eux.

Il comporte essentiellement :

- La description de l'installation et l'indication des risques pour lesquels il est établi
- Un schéma de diffusion de l'alerte
- Un domaine d'application (zone de protection)
- Un schéma d'organisation des secours comportant notamment :
 - L'emplacement du P.C.O.
 - L'application de la contre-mesure immédiate : la mise à l'abri
 - Les moyens d'intervention
- Des consignes d'application
- Un schéma de l'information des populations et des médias
- Des annexes (répertoire des moyens spécialisés, cartes, etc...)

Le P.P.I. n'est pas une montée en puissance du PCS.

Dans sa préparation comme dans son déclenchement, le P.P.I. est placé sous l'autorité du Préfet dans les mêmes conditions que tout plan de secours, avec l'assistance technique, à tous les stades de l'exploitant responsable du PCS.

Il ne crée pas de moyens nouveaux.

Tous les moyens extérieurs nécessaires pour les interventions, que ce soit pour la lutte contre le sinistre ou la sauvegarde des personnes, ont été recensés dans le PCS

Cependant, il est évident que lors de la mise en œuvre du P.P.I., il appartient au Directeur des Opérations Internes d'adapter au mieux tous les moyens disponibles.

Si nécessaire, le Préfet peut de plus faire appel à des renforts extérieurs au département.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 6/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.2. – Diffusion de l'alerte

Il est évident que les modalités d'information immédiate des autorités sur l'accident (ou le risque d'accident imminent) sont identiques voire simultanées à celles prévues dans le PCS. En effet, c'est le Maire ou l' élu de permanence qui sont les premier à pouvoir constater l'événement, à prendre les mesures conservatoires qui s'imposent et c'est à eux qu'incombe l'obligation d'aviser les autorités.

Une convention d'information précise les obligations de la collectivité et de l'administration.

Deux niveaux de priorité sont établis :

Le D.O.S. informera en priorité et si possible dans l'ordre :

- La population par tout moyen approprié (téléphone direct, véhicule muni de haut-parleur,...)
- La Préfecture
- Le Centre de Traitement de l'Alerte : 18 et le CODIS
- La Gendarmerie : 17
- La D.R.E.A.L.

a) Déclenchement de l'alerte des édifices publics de la commune

Des lignes téléphoniques relient le P.C.M. aux écoles et autres établissements publics.

b) Déclenchement de l'alerte des populations

La population a été informée par la mairie et les pouvoirs publics de la conduite à tenir dans cette situation.

c) Déclenchement de l'information des populations

Un véhicule des Services Techniques dispose d'un microphone, d'un amplificateur de puissance et d'un haut-parleur. Le circuit de diffusion ainsi que le message à diffuser se trouvent dans une enveloppe cachetée dans ce même véhicule.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 7/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2.3. – Dispositions générales du P.P.I.

Le P.P.I. utilise trois postes de commandement distincts :

- Le Poste de Commandement de la collectivité (P.C.M.)
- Le Poste de Commandement Opérationnel des services publics de secours (P.C.O.)

2.3.1. - Le P.C.M.

Ce P.C.M. est activé dès le déclenchement du PCS. et placé sous l'autorité du Maire ou de l' élu de permanence.

Dès lors que le P.P.I. est déclenché, la direction des opérations relève du Préfet au C.O.D. et du directeur des opérations de secours au P.C.O. Toutefois, le P.P.I. n'exonère pas le Maire des obligations qui lui incombe en matière de sûreté et en particulier dans la conduite du PCS.

2.3.2. - Le P.C.O.

Au voisinage des lieux de l'accident mais en dehors de la zone sensible d'application du P.P.I., il veille à l'organisation et au bon fonctionnement des services chargés des secours, donne les directives pour les opérations de secours et renseigne le P.C.M.

a) Implantation

Selon le scénario, le P.C.O. sera implanté en un lieu défini par le COS (Commandant des Opérations de Secours) de la D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours) ou par un officier désigné par le Préfet.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 8/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

b) Organisation et composition

Le P.C.O. placé sous l'autorité du directeur des opérations de secours désigné par le Préfet, sera assisté d'un Etat-Major constitué d'un représentant :

- De la D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours)
- Du Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère
- Du S.A.M.U. 38
- De la D.D.T. (Direction Départementale du Territoire)
- De la D.R.E.A.L
- De la D.D.S.P. (Direction Départementale de la Sécurité Publique)
- De l'Etablissement concerné
- De France-TELECOM ou du S.T.I.
- D'E.D.F.

Cet Etat-Major s'appuiera sur quatre cellules :

Cellule renseignements

Sous l'autorité de la gendarmerie, elle centralise et exploite les renseignements, analyse l'évolution de la situation à l'extérieur du site et en informe le directeur des opérations de secours, prépare les messages de compte-rendu de la situation.

Cellule opérations

Sous l'autorité du D.D.S.I.S., elle dirige les opérations sur le terrain, prépare et contrôle l'exécution des directives du directeur des opérations de secours.

Cellule logistique

Sous l'autorité du D.D.T., elle prévoit et distribue les besoins en personnels et matériels, gère les points de rassemblement, exprime des demandes de renforts auprès du P.C. Fixe, assure la maintenance des moyens engagés.

Cellule transmission

Sous l'autorité du chef du S.T.I., elle assure la réception et l'acheminement de tous les messages intéressant le P.C.O.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 9/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

c) Missions

Dès sa mise en place, le P.C.O. doit assurer :

- La détermination de l'origine et de la nature de l'incident ou de l'accident
- La proposition des palliatifs pouvant être mis en place tels que : mise à l'abri ou évacuation des populations, ordonnancement des besoins en hébergement ou en ravitaillement

Après identification de la situation, il est chargé de :

- L'établissement du bilan pour le déploiement des moyens adéquats de lutte contre le sinistre
- L'organisation des opérations de secours
- La planification des besoins en renforts et relèves
- La centralisation des comptes-rendus successifs et l'élaboration des synthèses destinées au C.O.D et à l'information des populations
- La direction des opérations de secours en fonction des décisions arrêtées par le C.O.D.
- La prévention et la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à la lutte contre les conséquences du sinistre et pour la protection des populations et de l'environnement

2.3.3. - Le C.O.D.

Le C.O.D. provoque la mise en place des secours et en assure la logistique. Il est le correspondant des autorités extérieures au département en particulier dans le domaine de l'information.

Il existe en permanence, mais n'est activé que sur décision du Préfet.

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 10/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

a) Implantation

Il est situé à la Préfecture de l'Isère dans les locaux du S.I.D.P.C. qui dispose à cet effet, de tous les moyens de communication indispensables en cas de situation d'urgence (téléphone, radio, télécopie, etc...). S'y trouve également toute la documentation nécessaire sur la situation des risques et des moyens de secours (plans de secours, cartes et plans, recensement des moyens, annuaires ORSEC, etc...). L'accès dans les locaux se fait par une porte à code.

b) Organisation et composition

Le C.O.D. rassemble dans ces locaux tous les responsables des services impliqués par le P.P.I. :

- Le représentant du préfet
- Le S.I.D.P.C. (Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile)
- La D.D.S.I.S.
- Le S.T.I. (Service des Transmissions du Ministère de l'Intérieur)
- Le Groupement de Gendarmerie de l'Isère
- La D.D.S.P.
- La D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)
- La D.D.T.
- La D.R.E.A.L.
- **Un représentant de la collectivité concernée**
- Le S.A.M.U.
- Le D.M.D.
- Les services de la Météo
- Représentants des maires

Cet Etat-Major dispose de dix bureaux pour :

- Le chef d'Etat-Major chef des opérations
- Les conseillers techniques divers (D.R.E.A.L., Direction de L'établissement concerné, Météo, représentants des maires, etc...)
- Les soins médicaux (D.D.A.S.S., S.A.M.U.)
- Les transports et travaux (D.D.T., S.N.C.F.)

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5	Page 11/11	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 - ORGANISATION DES SECOURS			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

- Les services de secours (D.D.S.I.S.S.)
- Les services de Police (D.D.S.P.)
- La gendarmerie
- Le service des armées (D.M.D.)
- Les liaisons-transmissions
- Les réunions de l'Etat-Major

En outre, est constitué auprès de Préfet, le service d'information-relations publiques (S.I.R.P.) dont la mission spécifique est de :

- Préparer les conférences de presse et les communiqués officiels
- Accueillir les journalistes et leur fournir toute information
- Assurer la diffusion des informations nécessaires aux familles et au public en général

c) Missions

Le C.O.D. fixe doit :

- Etablir la liaison avec les P.C.O. et P.C.M.
- Se tenir informé en permanence de la situation sur le terrain
- Proposer au préfet les mesures de protection à arrêter au profit des populations environnantes
- Transmettre les demandes de renforts du C.I.R.C.O.S.C.
- Transmettre au P.C.O. les ordres du Préfet
- Assurer l'information des populations concernées
- Etablir toutes liaisons utiles avec les élus locaux concernés
- Préparer, à l'attention du Préfet, les éléments de communication destinés aux médias

2.4. – Fin d'alerte

La décision de levée du PPI dépend exclusivement du préfet. Cette décision est prise quand tout danger pour les populations est écarté.

A partir du PC : envoi par haut-parleurs d'un message de fin d'alerte sur l'ensemble du territoire.

Le véhicule d'information des populations refait une tournée avec le message de fin d'alerte en empruntant le même circuit.

FICHE ACTION REFLEXE N° 1 : GUIDE DE LA FONCTION DU D.O.S.

Evènement du :

Objectif	Actions à réaliser	En coordination avec ?	Réalisation ?	
			O/N	Heure
	Quels sont le type et l'ampleur de l'événement ?	RAC		
	Quels sont les risques inhérents ?			
	La situation présente-elle des risques pour la population ?	RAC		
	Si oui, déclencher le Plan Communal de Sauvegarde			
	Doit-on évacuer la population ?	RAC		
	A t-on alerté la population ?	Cellule PC Mairie		
	A t-on prit les premières mesures conservatoires ?	Cellule PC Mairie		
	Quelles sont les actions en cours ?	Cellule PC Mairie		
	Qui est sur le terrain ?	Cellule PC Mairie		
	Est-on en liaison avec le terrain ?	Fonction Transmissions		
	Les secours ont-ils été avertis ?	Cellule PC Mairie		
	Faut-il mettre en place un périmètre de sécurité ?	Cellule Opérations		
	Est-on en liaison avec la préfecture, la gendarmerie, les pompiers ?	Cellule PC Mairie		
	A-t-on évalué le nombre de victimes, d'évacués, de disparus ?	Fonction Logistique		
	Se faire rendre compte de la mise en place du PCS	Cellule PC Mairie		
	Prévoir un premier communiqué de presse	Fonction Relations		
	Faire le point sur les actions menées par les cellules.	Cellule PC Mairie		

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5-1.5.1	Page 1/1	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAP. 5 / 1.5.1 FICHES ACTIONS REFLEXES			Edition du :	21/06/2024
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

FICHE ACTION REFLEXE N° 2 : GUIDE DE LA FONCTION CHEF CELLULE OPERATION

Evènement du :

Objectif	Actions à réaliser	En coordination avec ?	Réalisation ?	
			O/N	Heure
	Se rendre au PC mairie	Cellule PC Mairie		
	S'équiper du mobile radio de sécurité	Fonction transmission		
	Faire le point de la situation	D.O.S et Elu d'astreinte		
	Informers le responsable des services technique et la régie électrique	D.O.S et Elu d'astreinte		
	Prévenir Gendarmerie, DDE, ...	D.O.S et Elu d'astreinte		
	Se rendre au garage des Services Techniques			
	Gérer l'arrivée des agents requis			
	Informers PC Mairie des n° de portables personnels des agents sans radio	PC Mairie		
	Organiser les premières mesures de l'intervention	Cellule PC Mairie		
	Se rendre sur les lieux et évaluer la situation du sinistre			
	Proposer au D.O.S une tactique d'intervention	D.O.S		
	Décider des moyens à mettre en œuvre	D.O.S		
	Gérer les secours extérieurs	Fonction logistique		
	Procéder s'il y a lieu à la diffusion des messages d'alertes doc PCS5/1.5.3 et PCS5/1.5.4	Fonction relations et logistique		
	Mettre en place un périmètre de sécurité	Gendarmerie, pompiers		
	Procéder s'il lieu à l'évacuation des personnes	Fonction logistique		
	Approvisionner boissons, repas, etc...	Fonction logistique		
	Prévoir fermeture parking mairie si PPI barrage pour pose hélicoptère	Fonction opération		

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5-1.5.1	Page 1/1	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAP. 5 / 1.5.1 FICHES ACTIONS REFLEXES			Edition du :	21/06/2024
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

FICHE ACTION REFLEXE N° 3 : GUIDE DE LA FONCTION CHEF CELLULE PC MAIRIE

Evènement du :

OBJECTIF	ACTIONS A REALISER	EN COORDINATION AVEC ?	RÉALISATION ?	
			O/N	HEUR E
	Se rendre au PC mairie			
	Faire le point sur la situation du sinistre			
	Armer le PC mairie si nécessaire	Fonction secrétariat		
	Relever l'heure de mise en fonctionnement du PCS			
	Faire réaliser des photographies			
	Informers le D.O.S de tous changements notables			
	Informers le responsable opération de tous changements notables			

FICHE ACTION REFLEXE N° 4 : GUIDE DE LA FONCTION SECRETARIAT

Evènement du :

OBJECTIF	ACTIONS A REALISER	EN COORDINATION AVEC ?	RÉALISATION ?	
			O/N	HEURE
	Se rendre au PC Mairie			
	Aider à la mise en place du PC Mairie			
	Faire tirage plan cadastral zone concernée pour les Services Techniques.			
	Répondre aux appels téléphoniques			
	Enregistrer les faits ou évènements sur le doc. PCS 5/1.5.3– doc divers n°3			
	Consigner les appels sur le doc. PCS 5/ 1.5.3 – doc divers n°4			
	Si effectif insuffisant au PC, assurer la fonction répondeur radio			
	Informers systématiquement le D.O.S de tout changement notable			
	Centraliser et conserver tous documents en cours de sinistre			

FICHE ACTION REFLEXE N° 5 : GUIDE DE LA FONCTION TRANSMISSION

Evènement du :

OBJECTIF	ACTIONS A REALISER	EN COORDINATION AVEC ?	RÉALISATION ?	
			O/N	HEURE
	Se rendre au PC Mairie			
	Aider à la mise en place du PC Mairie			
	Répondre aux appels radio			
	Consigner toutes les conversations radio sur le doc. PCS 5/1.5.3 – doc divers n°5			
	Si effectif insuffisant au PC, assurer la fonction secrétariat			
	Informers systématiquement de tout changement notable			

FICHE ACTION REFLEXE N° 6 : GUIDE DE LA FONCTION RELATIONS

Evènement du :

OBJECTIF	ACTIONS A REALISER	EN COORDINATION AVEC ?	RÉALISATION ?	
			O/N	HEURE
	Se rendre au PC Mairie			
	Aider à la mise en place du PC Mairie			
	S'informer de la situation et de son évolution			
	Informier le D.O.S des demandes de rencontre, d'interview			
	Faire valider par le D.O.S tous les communiqués			
	Faire fermer les accès au site sinistré			
	Organiser les déplacements des visiteurs extérieurs			
	Informier les personnes présentes de l'évolution de la situation			
	Prévoir si besoin boissons et nourriture			
	Préparer communiqué de presse factuel, court sur papier à en-tête			

Fiche action réflexe n° 7 : Guide de la fonction Logistique

Evènement du :

OBJECTIF	ACTIONS A REALISER	EN COORDINATION AVEC ?	RÉALISATION ?	
			O/N	HEURE
	Se rendre au PC Mairie			
	Aider à la mise en place du PC Mairie			
	S'informer de la situation et de son évolution			
	Informé de sa prise de fonction			
	Informé le D.O.S de tout changement notable			
	Remplir message d'évacuation doc PCS 5/1.5.3 – doc. n°1 à remettre à chaque famille.	Cellule opération		
	Remplir message pour diffusion haut-parleur doc PCS 5/1.5.3 – doc n°1	Cellule opération		
	Rechercher les moyens humains et matériels nécessaires			
	Approvisionner boissons et repas			
	Faire appel aux moyens manquants			
	Gérer les délais et les quantités			
	Gérer les moyens humains, engagés, en réserve, en demande			
	Vérifier le bon fonctionnement des moyens de transmission			
	Recenser les personnes évacuées avec le doc. PCS 5/1.5.3 – doc n°2	Secrétariat		

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CHAP. 5/ 1.5.2 FICHES MISSIONS SECOURS

Edition du :

29/09/2015

Délibération du :

15/10/2012

Gestionnaire :

ELU SECURITE

FICHE MISSION N°1 : INONDATION, CRUE TORRENTIELLE, CRUE RAPIDES DES RIVIERES

Evènement du :

Objectif	Actions à réaliser	Elu astr.	D.O.S	Chef opération	Cellule PC Mairie					Secours publics		Autres	Réalisation ?	
					Chef	Secrét.	Trans.	Relat.	Logist	Gendarmerie	Pompiers	Médias	O/N	Heure
Surveiller	S'informer auprès de Météo France - Vigicrue	X												
	S'informer auprès de la Préfecture – vigilance Météo	X												
	Surveiller évolution des précipitations	X												
	Limiter les accès aux zones dangereuses (infrastructures et bâtiments)	X												
Informier	Mettre en pré-alerte les établissements publics	X												
	Mettre en pré-alerte les campings	X												
	Surveillance visuelle régulière du cours d'eau	X												
	Mettre en pré-alerte élus et agents de la cellule de crise	X												
	Se mettre en relation avec gendarmes et pompiers	X												
	Alerter l' élu d'astreinte													
	Suivre les bulletins de Météo France	X												
	Si nécessaire, annuler les manifestations extérieures	X												
	Informier le Maire	X												
Se préparer à réagir	Déclencher le PCS en accord avec le Maire	O												
	Se rendre à la mairie	X	X		X									
	Armer le poste de commandement Mairie			X	X	X	X	X						
Evaluer	Estimer la présence ou non de danger imminent			O										
	Surveiller les ponts avec risque d'embâcle			X										
	Surveiller le niveau des cours d'eau			X										
	Surveiller les risques de débordement des digues de de l'Eau d'Olle (repère crues sous pont eau d'olle)			X										
Mettre en sécurité	Bloquer les accès aux zones dangereuses (infrastructures et bâtiments)								X					
	Consolider les berges et digues								X					
Informier	Alerter la population par EMA ou autre moyen						X							
	Rappeler les consignes de sécurité aux habitants						X							
	Répercuter l'alerte auprès des établissements publics						X							
	Répercuter l'alerte auprès des campings													
Evacuer et héberger	Identifier les lieux inondés			X										
	Bloquer l'accès aux zones inondées								X					
	Avertir les personnes qui vont être évacuées						X							
	Evacuer les bâtiments inondés								X					
	Evacuer les campings								X					
	Ouvrir les lieux d'hébergement								X					
	Prendre en charge les volontaires et les orienter								X					
	Regrouper la population évacuée à								X					
	Recenser la population évacuée							X						
	Recenser les victimes ou disparus							X						
Assurer le ravitaillement alimentaire								X						
Suivre l'intervention	Transmettre le bilan au PC						X	X	X					
	Regrouper les informations du terrain					X								
Pré-alerte	Transmettre le bilan au préfet		O											
	Alerte intervention nécessaire													
	Acheminer le matériel nécessaire													
	Transmettre les infos au chef des opérations							X						

O : Signifie prise de décision de....

X : Signifie déclenchement d'action de

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CHAP. 5/ 1.5.2 FICHES MISSIONS SECOURS
FICHE MISSION N° 2 : AVALANCHE

Evènement du :

Objectif	Actions à réaliser	Elu astr.	D.O.S	Chef opération	Cellule PC Mairie					Secours publics		Autres	Réalisation ?		
					Chef	Secrét.	Trans.	Relat.	Logist	Gendarmerie	Pompiers	Médias	O/N	Heure	
Surveiller	Chutes de 70 cm/24h à 1700-2000 m (Pré-alerte)	X													
	Chutes de 180 cm/24h à 1700-2000 m (Déclen. PCS)	X													
		X													
Informier	Alerter l' élu d'astreinte														
	Mettre en pré alerte élus et agents cellule de crise.	X													
	Informier le Maire	X													
Se préparer à réagir	Déclencher le PCS en accord avec le Maire														
	Se rendre à la Mairie	X	X		X	X	X	X	X						
	Armer le poste de commandement Mairie				X	X	X	X	X						
Evaluer	Estimer la présence ou non de danger imminent			O											
Mettre en sécurité	Chutes de 180cm/24h à 1700-2000m + Aggravations														
Informier															
Evacuer et héberger															
		Ouvrir les lieux d'hébergement								X					
		Prendre en charge les volontaires et les orientés								X					
		Regrouper la population évacuée à								X					
		Recenser la population évacuée								X					
Suivre l'intervention	Recenser les victimes ou disparus									X					
	Assurer le ravitaillement alimentaire									X					
	Transmettre le bilan au PC									X					
	Regrouper les informations du terrain					X									
	Transmettre régulièrement le bilan au préfet			O											
	Déterminer le matériel d'intervention nécessaire				X					X					
	Acheminer le matériel nécessaire				X										
Transmettre les infos au chef des opérations									X						

Se conformer aux préconisations BE Toraval.
 Voir document niveaux et conditions d'alerte.

Pré-alerte

Alerte

O : Signifie prise de décision de....

X : Signifie déclenchement d'action de

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CHAP. 5/ 1.5.2 FICHES MISSIONS SECOURS

Edition du :

29/09/2015

Délibération du :

15/10/2012

Gestionnaire :

ELU SECURITE

FICHE MISSION N°3 : RUPTURE DE BARRAGE

Evènement du :

Objectif	Actions à réaliser	Elu astr.	D.O.S	Chef opération	Cellule PC Mairie					Secours publics		Autres Médias	Réalisation ?	
					Chef	Secrét.	Trans.	Relat.	Logist	Gendarmerie	Pompiers		O/N	Heure
Surveiller	Sirène d'alerte (25 impulsions sonores).													
Informier	Alerter l' élu d'astreinte													
	Mettre en pré alerte élus et agents cellule de crise.	X												
	Informier le Maire	X												
Se préparer à réagir	Déclencher le PCS en accord avec le Maire													
	Se rendre à la Mairie	X	X		X	X	X	X	X					
	Armer le poste de commandement Mairie				X	X	X	X	X					
Evaluer	Estimer la présence ou non de danger imminent			O										
Mettre en sécurité	Se conformer au document PPI des barrages EDF													
Informier	Par haut-parleur Allemont le Bas + Articol le Bas si Grand Maison									X				
Evacuer et héberger														
	Ouvrir les lieux d'hébergement									X				
	Prendre en charge les volontaires et les orientés									X				
	Regrouper la population évacuée à									X				
	Recenser la population évacuée									X				
	Recenser les victimes ou disparus									X				
Assurer le ravitaillement alimentaire									X					
Suivre l'intervention	Transmettre le bilan au PC									X				
	Regrouper les informations du terrain					X								
	Transmettre régulièrement le bilan au préfet			O										
	Déterminer le matériel d'intervention nécessaire				X					X				
	Acheminer le matériel nécessaire				X									
	Transmettre les infos au chef des opérations									X				

Pré-alerte

Alerte

O : Signifie prise de décision de....

X : Signifie déclenchement d'action de

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CHAP. 5/ 1.5.2 FICHES MISSIONS SECOURS

Edition du :

29/09/2015

Délibération du :

15/10/2012

Gestionnaire :

ELU SECURITE

FICHE MISSION N°4 : AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS

Evènement du :

Objectif	Actions à réaliser	Elu astr.	D.O.S	Chef opération	Cellule PC Mairie					Secours publics		Autres Médias	Réalisation ?	
					Chef	Secrét.	Trans.	Relat.	Logist	Gendarmerie	Pompiers		O/N	Heure
Surveiller														
Informé	Alerter l' élu d' astreinte													
	Mettre en pré alerte élus et agents cellule de crise.	X												
	Informé le Maire	X												
Se préparer à réagir	Déclencher le PCS en accord avec le Maire													
	Se rendre à la Mairie	X	X		X	X	X	X	X					
	Armer le poste de commandement Mairie				X	X	X	X	X					
Evaluer	Estimer la présence ou non de danger imminent			O										
Mettre en sécurité	Compléter suivant expérience.													
Evacuer et héberger														
	Ouvrir les lieux d' hébergement									X				
Prendre en charge les volontaires et les orientés										X				
Regrouper la population évacuée à										X				
Recenser la population évacuée										X				
Recenser les victimes ou disparus										X				
Assurer le ravitaillement alimentaire										X				
Suivre l' intervention	Transmettre le bilan au PC									X				
	Regrouper les informations du terrain				X									
	Transmettre régulièrement le bilan au préfet			O										
	Déterminer le matériel d' intervention nécessaire				X					X				
	Acheminer le matériel nécessaire				X									
Transmettre les infos au chef des opérations										X				

Pré-alerte

Alerte

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS5-1.5.3	Page 1/1	
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 5 / 1.5.3 DOCUMENT DIVERS			Edition du :	21/06/2024
				Délibération du :	15/10/2012
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

DOCUMENT DIVERS N°1 : MESSAGE TYPE D'INFORMATION

Votre habitation étant située en zone dangereuse du fait de :

.....

Dû au sinistre survenu le :.....à.....h.... sur le site de :.....

Une évacuation est envisagée.

Nous vous demandons donc de :

- Fermer vos réseaux d'électricité, eau etc....
-

Une fois évacué, vous n'aurez plus temporairement la possibilité de revenir à votre domicile.

Ainsi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de :

- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- Papiers personnels ;
- Médicaments indispensables ;
- Un peu d'argent.

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée. Soyez attentif aux consignes qui vous seront données.

**Tenez-vous prêts à évacuer dès que vous en aurez reçu l'ordre.
N'anticipez pas cette consigne.**

Si vous ne vous rendez pas au lieu d'hébergement recommandé par la mairie, prévenez impérativement la mairie en appelant au 04.76.80.70.30 ou 04.76.80.79.81.

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CHAPITRE 6 – GESTION DOCUMENTATION**

REFERENCES	DESIGNATION	CELLULE / FONCTION
SEC-PCS 6	Gestion documents	Générale
SEC-PCS 2-2-1	Plans de situation (Quartiers et hameaux)	Générale
SEC-PCS 2-3-1	Plans réseaux eau	Générale
SEC-PCS 2-3-2	Plans réseaux électricité	Générale
SEC-PCS 2-3-3	Plans réseaux incendie (PI, Equipements PS)	Générale
SEC-PCS 3-1	Plans risques naturels (PPR)	Générale
SEC-PCS 3-2	Plans risques technologiques (Barrage EDF)	Générale
SEC-PCS 5-1-1	Organigramme générique	Générale
SEC-PCS 5-1-5-2-1	Scénario inondation / crue torrentielle	Générale
SEC-PCS 5-1-5-2-2	Scénario avalanche	Générale
SEC-PCS 5-1-5-2-3	Scénario rupture barrage	Générale
SEC-PCS 5-1-5-2-4	Scénario autres évènements	Générale
SEC-PCS 5-1-5-1-1	Guide fonction DOS	DOS
SEC-PCS 5-1-5-1-2	Guide fonction opérations	Opérations
SEC-PCS 5-1-5-1-3	Guide fonction PC Mairie	PC Mairie
SEC-PCS 5-1-5-1-4	Guide fonction secrétariat	Secrétariat
SEC-PCS 5-1-5-3-3	Enregistrement évènements	Secrétariat
SEC-PCS 5-1-5-1-5	Guide fonction transmission	Transmissions
SEC-PCS 5-1-5-3-4	Enregistrement appels téléphoniques.	Transmissions
SEC-PCS 0-5	Correspondances téléphoniques administrations	Transmissions
LIAIS-TEL	Liaisons téléphoniques	Transmissions
SEC-PCS 5-1-5-1-6	Guide fonction relations	Relations
SEC-PCS 5-1-5-1-7	Guide fonction logistique	Logistique
SEC-PCS 2-2-4	Liste établissements publics et commerces	Logistique
SEC-PCS 4-1-5	Inventaire extincteurs	Logistique
SEC-PCS 4-1-8		
SEC-PCS 4-1-9		
SEC-PCS 4-1-10	Liste matériels TP, transport et manutention	Logistique
SEC-PCS 5-1-5-3-1	Message évacuation	Logistique
SEC-PCS 5-1-5-3-2	Fichier accueil personnes évacuées.	Logistique

	Document maîtrisé	Commission :	SECURITE	Réf: SEC-PCS6	Page 1/1
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 6 – GESTION DOCUMENTATION			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE INFORMATION

1. - DIFFUSION DE L'ALERTE

- 1.1- DECLENCHEMENT DE L'ALERTE DES EDIFICES PUBLICS.....* page 60
- 1.2- DECLENCHEMENT DE L'ALERTE DES POPULATIONS.....* page 60
- 1.3- DECLENCHEMENT DE L'INFORMATION DES POPULATIONS.....* page 60

	Document maîtrisé	Commission :	SECURITE	Réf: SEC-PCS6	Page 1/1
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 6 – GESTION DOCUMENTATION			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

1. DIFFUSION DE L'ALERTE

Il est évident que les modalités d'information immédiate des autorités sur l'accident (ou le risque d'accident imminent) sont identiques voire simultanées à celles prévues dans le P.C.I.. En effet, c'est le Maire ou l' élu de permanence qui sont les premiers à pouvoir constater l'événement, à prendre les mesures conservatoires qui s'imposent et c'est à eux qu'incombe l'obligation d'aviser les autorités.

Une convention d'information précise les obligations de la collectivité et de l'administration.

Deux niveaux de priorité sont établis :

Le D.O.S. informera en priorité et si possible dans l'ordre :

- La population par tout moyen approprié (téléphone direct, véhicule muni de haut-parleur,...)
- La Préfecture
- Le Centre de Traitement de l'Alerte : 18 et le CODIS
- La Gendarmerie : 17
- La D.R.E.A.L

Au titre des mesures conservatoires, le Préfet délègue donc expressément au Maire ou à son délégué le pouvoir d'actionner le Signal National d'Alerte en cas d'urgence.

1.1 Déclenchement de l'alerte des édifices publics de la commune

Des lignes téléphoniques relient le PCC aux écoles.

1.2 Déclenchement de l'alerte des populations

LA POPULATION A ETE INFORMEE PAR LA MAIRIE ET LES POUVOIRS PUBLICS DE LA CONDUITE A TENIR DANS CETTE SITUATION.

1.3 Déclenchement de l'information des populations

Un véhicule des Services Techniques dispose d'un microphone, d'un amplificateur de puissance et d'un haut-parleur. Le circuit de diffusion ainsi que le message à diffuser se trouve dans une enveloppe cachetée dans ce même véhicule.

	Document maîtrisé	Commission :	SECURITE	Réf: SEC-PCS7	Page 1/3
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 7 EXERCICE ENTRAINEMENT			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

SOMMAIRE EXERCICE D'ENTRAINEMENT

1 – ENTRAINEMENT ET FORMATION DES PERSONNELS

<i>1.1.- CONNAISSANCE ET ESSAI DES MOYENS D'INTERVENTION FIXES</i>	page 62
<i>1.2.- SECOURISME</i>	page 62
<i>1.3.- ENTRAINEMENT A L'UTILISATION DES EXTINCTEURS</i>	page 62
<i>1.4.- ENTRAINEMENT A LA MISE EN PLACE DU PCC</i>	page 62

2 – ESSAI PERIODIQUES DES MOYENS DE TRANSMISSION

<i>2.1.- ESSAI DES LIAISONS TELEPHONIQUES DIRECTES</i>	page 63
<i>2.2.- ESSAI DES SIRENES</i>	page 63

	Document maîtrisé	Commission : SECURITE	Réf: SEC-PCS7	Page 2/3
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 7 EXERCICE ENTRAINEMENT		Edition du : 10/02/2012	Délibération du : 06/08/2009
			Gestionnaire :	ELU SECURITE

1 - ENTRAINEMENT ET FORMATION DES PERSONNELS

1.1. Connaissance et essais des moyens d'intervention fixes

Les visites et essais sont réalisés selon un calendrier annuel.

Ils sont confiés successivement aux différents personnels des services techniques et concernent :

- Essais des lances incendie,
- Essais des PI.

1.2. Secourisme

Les secouristes reçoivent une formation initiale et des recyclages par des moniteurs agréés.

1.3. Entraînement à l'utilisation des extincteurs

En principe tout le personnel 1 fois/an.

1.4. Entraînement à la mise en place du PCS

- ☞ 1 exercice inopiné par an :
 - Exercice de simulation sur un thème évolutif dans le temps
 - Personnels concernés :
 - Personnes ayant des fonctions opérationnelles dans le PCC

- ☞ 1 exercice programmé par an : tester les mises à l'abri des personnes et les dispositifs d'alerte.

	Document maîtrisé	Commission :	SECURITE	Réf: SEC-PCS7	Page 3/3
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CHAPITRE 7 EXERCICE ENTRAINEMENT			Edition du :	10/02/2012
				Délibération du :	06/08/2009
				Gestionnaire :	ELU SECURITE

2 - ESSAIS PERIODIQUES DES MOYENS DE TRANSMISSION

2.1. Essais des liaisons téléphoniques directes

- Ligne PC sinistre : 1 essai mensuel

2.2. Essais des sirènes

- Sirène EDF

Le 1^{er} mercredi à 12h des mois de décembre, mars, juin, septembre.

Durant une minute : Impulsions sonores de 2 secondes avec intervalle de 3 secondes.